



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

préparateurs en pharmacie

Question écrite n° 8642

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes au sein de la profession pharmaceutique relative à la réforme de la formation initiale de préparateur en pharmacie. Tous les acteurs concernés au sein de cette branche reconnaissent l'obsolescence du brevet professionnel de préparateur en pharmacie. Ces mêmes acteurs proposent unanimement la création d'un diplôme obtenu après trois années de formation en alternance. Pourtant, la Direction générale de l'enseignement scolaire a décidé de ne pas tenir compte de ce large consensus et de privilégier la création d'un Brevet de technicien supérieur (BTS). Une telle mesure ne prend en compte ni l'attachement de la branche professionnelle aux principes de l'apprentissage, ni les évolutions spécifiques au contexte pharmaceutique. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage de revenir sur cette décision.

Texte de la réponse

Les travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie, menés par un inspecteur général de l'éducation nationale et mandatés par la vingtième commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social, ont débuté en octobre 2009. La réflexion a été menée par les ministères de l'éducation nationale et de la santé en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales de la branche de la pharmacie d'officine. Au vu de l'état d'avancement du référentiel d'activités professionnelles élaboré dans le cadre du groupe de travail, le ministère de la santé s'était prononcé en 2010 en faveur de la création d'un BTS en 2 ans pour l'accès à l'exercice de la profession de préparateur en pharmacie. Or, en l'absence de consensus entre les différents partenaires sur ce point, les travaux du groupe de travail ont été suspendus en mars 2011. La démarche de réingénierie des diplômes est une priorité majeure pour le Gouvernement. Compte tenu des nombreuses questions qu'elle vient poser en termes de contenu comme de gouvernance, la ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont décidé de diligenter une mission conjointe IGAS/IGAENR chargée d'interroger le processus engagé et de faire toute proposition visant à en faciliter la poursuite. Ses conclusions, attendues pour le printemps 2013 permettront de réengager les travaux de rénovation du brevet professionnel de préparateur en pharmacie sur une base consensuelle.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8642

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6008

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 67